

PRÉFECTURE DES DEUX-SÈVRES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

CRÉATION D'UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL

COMMUNE DE THOUARS

En application de l'arrêté préfectoral du 31 octobre 2023, il sera procédé du lundi 27 novembre 2023 au mercredi 27 décembre 2023 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs, sur le territoire de la commune de THOUARS, à une enquête publique relative à une demande de permis de construire déposée par la société URBA 450 dans le cadre d'un projet de création d'un parc photovoltaïque au sol, « route de Puyraveau ».

Pendant toute cette période, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête resteront déposés en mairie de THOUARS, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de THOUARS, 14 place Saint-Laon – 79 100 THOUARS. Elles pourront aussi être transmises par voie électronique, en indiquant précisément en objet « *Parc photovoltaïque THOUARS* » à l'adresse mél suivante : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Toutes les observations seront consultables sur le site internet des services de l'État dans les Deux-Sèvres (<https://www.deux-sevres.gouv.fr/Publications/Annonces-et-avis/Enquete-publiques/Enquetes-publiques-departementales-et-arretes-d-autorisation/THOUARS>), ainsi que le dossier d'enquête publique, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du maître d'ouvrage.

Le président du tribunal administratif de Poitiers a désigné M. Matthieu HOLTHOF, en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête. En cas d'empêchement, la préfète des Deux-Sèvres transfèrera sans délai la poursuite de l'enquête publique à M. Bernard PIPET désigné par le président du tribunal administratif de Poitiers, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux jours et heures suivants, à la mairie de THOUARS :

- lundi 27 novembre 2023 de 9 heures à 12 heures,
- mardi 5 décembre 2023, de 14 heures à 17 heures,
- mercredi 13 décembre 2023, de 14 heures à 17 heures,
- lundi 18 décembre 2023, de 14 heures à 17 heures,
- jeudi 21 décembre 2023, de 9 heures à 12 heures.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique, sous format papier ou dématérialisé, à la Préfecture – Service de la coordination et du soutien interministériels – Bureau de l'environnement – pendant les heures d'ouverture au public.

La décision d'accorder ou non le permis de construire sera prise par arrêté de la préfète des Deux-Sèvres.

Toute information complémentaire sur le dossier pourra être obtenue auprès de Mme Anne-Sophie BAUCHE – responsable développement centrales au sol Ouest – URBASOLAR – bauche.anne-sophie@urbasolar.com (06 43 07 84 61).